

ciers, membres de l'association et aux marchands de Cornwall.

Les 12 Montréalais furent vainqueurs.

Des prix au nombre de 12, furent donnés par la compagnie Red Rose Tea.

No III. — Course de 100 verges, ouverte aux hommes gras, pesant plus de 200 livres. Vainqueurs: 1, T. F. Slattry; 2, E. Beaudoin; 3, Ed. Daoust; 4, T. Bergeron; 5, L. J. Déziel. Prix: 1, Saladier, [James Harper]; 2, Sucrier en argent, [Lacaille Gendreau et Cie]; 3, Es. de Poudre à Pâte Vienna, [S. H. et A. S. Ewing]; 4, cruche de vinaigre, [Munderloh et Co.].

No IV. — Course de 100 verges, ouverte aux délégués officiels de la fédération des Commerçants Détailliers de la Cité de Montréal. Vainqueurs: 1, J. A. Maynard; 2, J. A. Beaudry; 3, P. Daoust; 4, P. Bruneau; 5, N. Chartrand. Prix: 1, Cs. de Cognac, Jules Robin, [John Hope]; 2, Cs. Spécial Rye-Whiskey, [Gooderham & Warth]; 3, Cs. de Vin St-Léon, [F. X. St-Charles & Cie]; 4, les Vins de Fruits Monserrat, [Evans & Sons].

No V. — Course de 100 verges, ouverte aux commis-épiciers. 4 prix. [Nous regrettons de ne pouvoir donner tous les prix et noms des généreux donateurs, nous sommes obligés de nous limiter, vu l'heure avancée]. Les vainqueurs. MM. A. Gauvreau, D. Ferguson, W. Cantin, A. Riopel.

No VI. — Course ouverte aux jeunes garçons, au-dessus de 12 ans. 4 prix. Vainqueurs. Alb. Daoust, D. Gaulin, H. Delisle, A. R. Beaudoin.

No VII. — Course aux aiguilles, ouverte aux dames et aux jeunes filles. Vainqueurs: Mme Edward, Mlle Emma Lévesque, Mme V. Raby.

No VIII. — Course de 100 verges, ouverte aux membres des comités. Vainqueurs: E. P. Lalonde, A. Laurendeau, A. E. Landry, J. A. Doré, et nombre d'autres courses dont nous publierons le résultat plus tard.

Concours de danse. — Dames et messieurs vainqueurs et prix: 1, Madame Ed Daoust [un porte-parapluie avec glace] et M. Ed. Daoust [Malle de toilette]. 2, Mme Rohet, [jardinière en argent] et M. J. B. Berthiaume, [un set de rasoirs]. 3, Mme E. Poupert, [lunette d'opéra] et M. A. Laurendeau, secrétaire de l'Association [une canne].

Concours de tir. — Epiciers seulement. Vainqueurs et prix. 1, M. A. Laurendeau, [fusil à deux coups] offert par le "Prix Courant", 25 points. 2, M. P. Bruneau, [set à thé en argent], 19 points. 3, J. A. Séguin, [caisse de vin clair]. Les concurrents devaient tirer cinq coups à 60 pieds du but à atteindre.

Procession. Noms de ceux qui ont mérité des prix pour leur voiture de livraison. Vainqueurs: MM. J. M. de Repen-

tigny, E. Champagne, R. St-Denis, M. Lussier, [de St-Henri], Martel, M. Vaillant, [Lamarre et Vaillant].

Concours du savon Confort ouvert aux dames. Vainqueurs et prix. 1, Mme Rhodes, [montre en or]; 2, Mesdames A. Laurendeau et Brodin, [chacune une montre en argent]; 3, Mme Hagardy, [une montre en gun metal]; 4, Mesdames Sérasin et Dupuis, [chacune un vase à biscuits en argent]; 5, Mme Fry, [Horloge]; 6, Mme Lalonde, [cadran].

GAGNEZ DU TEMPS

C'est un bon exercice à entreprendre que de vous étudier vous-même avec soin et de savoir combien de petites choses, pendant la journée, viennent diminuer votre capacité de production. Notez, pendant une semaine, le nombre de minutes que vous perdez pendant les heures de travail, puis faites disparaître la cause de ces pertes. Surveillez votre tempérament, votre énergie et votre santé chaque jour et, si vous n'êtes pas au mieux, considérez ce que vous faites en dehors des heures de travail qui puisse diminuer votre capacité pour le travail; alors passez vos soirées d'une manière différente. Il est souvent plus important de bien régler le temps qu'on passe en dehors des affaires que le temps qu'on dépense à travailler, dit "System".

Il y a un grand nombre de règles générales pour employer le temps systématiquement; mais il y a, pour gagner du temps, des occasions plus marquées et plus spécifiques d'adopter de meilleures méthodes en affaires comme, par exemple, de disposer avec ordre toutes choses sur un pupitre, que l'employé peut adopter de sa propre initiative et sans l'assistance du patron.

Coupez court à tous les mouvements inutiles dans votre travail; de très petites choses prennent fréquemment beaucoup de temps. Comme exemple de ce que nous voulons dire, l'auteur de ces lignes s'est assis à côté du pupitre d'un homme qui travaillait vite et constamment. Cet homme semblait d'abord opérer de telle manière que chaque minute de son temps était employée à un travail productif. Mais il avait fréquemment à ouvrir le tiroir du milieu de son bureau et, chaque fois qu'il le faisait, il devait pousser son fauteuil en arrière en se servant de ses deux mains; puis il devait également se renverser de manière à pouvoir ouvrir son tiroir pour y prendre une épingle, un tampon, un élastique ou tout ce dont il pouvait avoir besoin, puis il avait à fermer son tiroir et finalement à ramener son fauteuil vers le bureau. Pourquoi n'avait-il pas une chaise sans bras; ou bien, pourquoi ne mettait-il pas ses ustensiles à une place plus convenable?

PIQUE-NIQUE DES BOUCHERS.

Nous rappelons à MM. les membres de l'Association des Bouchers que le Pique-Nique Annuel de leur Société aura lieu pendant deux jours, les 8 et 9 août au Parc De L'Orimier.

Rien n'a été négligé pour faire de cet événement un grand succès; les attractions seront plus nombreuses que de coutume.

Les personnes désirant de plus amples renseignements sont priées de s'adresser au président, M. Jean Lamoureux, 1607 et 1609 rue Ontario.

LA TAXE SUR LES OPERATIONS DE BOURSE

C'est à partir du 1er août que la loi imposant une taxe sur les transferts d'actions, de bons et d'obligations sera mise en vigueur.

Le gouvernement a nommé le percepteur de cette taxe qui sera acquittée au moyen de timbres apposés sur les certificats et à leur défaut sur les livres de transfert.

Le percepteur, M. Daniel Bergevin, aura son bureau dans la bâtisse du Board of Trade.

Voici le texte de la loi qui sera mise en vigueur le 1er du mois prochain:

1. Pour subvenir aux besoins du service public, il est imposé, conformément aux règles ci-après, une taxe sur toute vente, transport ou cession faite ou mise à effet dans la province, d'actions [shares], d'obligations [debentures], d'actions obligations, [debenture stock], ou de bons [bonds] émis par toute corporation ou compagnie.

2. Cette taxe sera prélevée au moyen de timbres adhésifs, frappés suivant les lois de cette province et notamment en conformité des dispositions des Statuts refondus concernant les timbres, et suivant tout arrêté en conseil passé ou qui pourra être passé à ce sujet.

3. Le montant des timbres qui seront apposés sera de deux centins par chaque cent piastres et fraction de cent piastres de la valeur au pair des actions, obligations, actions-obligations, ou bons vendus, transférés ou cédés.

4. Dans le cas où la preuve de telle vente, transport ou cession consistera dans une entrée faite dans un livre ou registre tenu dans la province par la corporation ou compagnie, les timbres seront apposés, au moment de l'entrée, sur la page du livre, ou registre sur laquelle est faite l'entrée, aussi près que possible de cette entrée.

Dans le cas où telle vente, transport ou cession se fera par simple tradition ou remise d'un certificat ou de la valeur, ou lorsque le livre ou registre de transfert de la corporation ou compagnie sera tenu hors de la province, une